

Aides liées au logement, à l'installation ou aux mutations

	Objet de l'aide	Conditions	Précisions/ montant	Liens documents												
<p align="center">Aide au changement de domicile suite à une mutation</p>	<p align="center">Aider un agent déménageant pour rejoindre son poste suite à une mutation</p>	<p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - QFA inférieur ou égal à 20400 € ; - Se rapprocher de son lieu d'affectation - Une seule demande par foyer pour un même déménagement et par année civile. - Non cumulable avec : -l'aide à l'accueil, l'aide du C.I.V, l'indemnité de changement de résidence, l'aide AIP 	<p>Avant de demander cette aide, vérifier si vous remplissez les conditions d'attribution du dispositif légal mis en place par l'administration pour l'indemnité forfaitaire de changement de résidence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande à adresser via le formulaire aux dates suivantes : <table border="1" data-bbox="847 439 1214 692"> <tr> <td>Date limite d'envoi</td> <td>Pour déménagement en</td> </tr> <tr> <td>Mi juin</td> <td>Janvier-mars</td> </tr> <tr> <td>Mi juillet</td> <td>Avril-juin</td> </tr> <tr> <td>Mi octobre</td> <td>Juin-juillet</td> </tr> <tr> <td>Mi nov</td> <td>Sept- octobre</td> </tr> <tr> <td>Mi janvier</td> <td>Nov-décembre</td> </tr> </table> <p>Montant de l'aide : 500€</p>	Date limite d'envoi	Pour déménagement en	Mi juin	Janvier-mars	Mi juillet	Avril-juin	Mi octobre	Juin-juillet	Mi nov	Sept- octobre	Mi janvier	Nov-décembre	<p>aide changement de domicile mutation</p>
Date limite d'envoi	Pour déménagement en															
Mi juin	Janvier-mars															
Mi juillet	Avril-juin															
Mi octobre	Juin-juillet															
Mi nov	Sept- octobre															
Mi janvier	Nov-décembre															
<p align="center">Aide au changement de domicile suite à une séparation, un divorce, un veuvage</p>	<p align="center">Aider un agent déménageant pour une séparation/divorce ou veuvage</p>	<p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Q.F.A. inférieur ou égal à 20 400 € - Le déménagement doit intervenir au plus tard dans les 12 mois suivant le fait générateur, - <u>Non cumulable avec :</u> . L'indemnité forfaitaire de changement de .L'aide au changement de domicile suite à mutation . L'aide AIP et à l'A.I.P ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande à adresser via le formulaire aux dates suivantes : <table border="1" data-bbox="847 819 1214 1072"> <tr> <td>Date limite d'envoi</td> <td>Pour déménagement en</td> </tr> <tr> <td>Mi juin</td> <td>Janvier-mars</td> </tr> <tr> <td>Mi juillet</td> <td>Avril-juin</td> </tr> <tr> <td>Mi octobre</td> <td>Juin-juillet</td> </tr> <tr> <td>Mi nov</td> <td>Sept- octobre</td> </tr> <tr> <td>Mi janvier</td> <td>Nov-décembre</td> </tr> </table> <p>Montant de l'aide : 500€</p>	Date limite d'envoi	Pour déménagement en	Mi juin	Janvier-mars	Mi juillet	Avril-juin	Mi octobre	Juin-juillet	Mi nov	Sept- octobre	Mi janvier	Nov-décembre	<p>aide changement de domicile séparation</p>
Date limite d'envoi	Pour déménagement en															
Mi juin	Janvier-mars															
Mi juillet	Avril-juin															
Mi octobre	Juin-juillet															
Mi nov	Sept- octobre															
Mi janvier	Nov-décembre															
<p align="center">Aide à l'installation du CIV (comité interministériel de la ville)</p>	<p align="center">Aider à l'accueil de toute personne nouvellement affectée dans des établissements difficiles situés en quartier prioritaire de ville ou dans un établissement classé REP ou REP+</p>	<p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quotient familial (Q.F.A.) inférieur ou égal à 20 400 € ; -avoir déménagé et bénéficier d'un contrat de location - Non cumulable avec : . l'aide au changement de domicile suite à mutation . le bénéfice d'un logement de fonction . l'aide à l'installation des personnels de l'état - Une seule aide par logement 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande à adresser via le formulaire aux dates suivantes : <table border="1" data-bbox="847 1254 1214 1507"> <tr> <td>Date limite d'envoi</td> <td>Pour déménagement en</td> </tr> <tr> <td>Mi juin</td> <td>Janvier-mars</td> </tr> <tr> <td>Mi juillet</td> <td>Avril-juin</td> </tr> <tr> <td>Mi octobre</td> <td>Juin-juillet</td> </tr> <tr> <td>Mi nov</td> <td>Sept- octobre</td> </tr> <tr> <td>Mi janvier</td> <td>Nov-décembre</td> </tr> </table> <p>Montant de l'aide : 600€</p>	Date limite d'envoi	Pour déménagement en	Mi juin	Janvier-mars	Mi juillet	Avril-juin	Mi octobre	Juin-juillet	Mi nov	Sept- octobre	Mi janvier	Nov-décembre	<p>aide CIV</p>
Date limite d'envoi	Pour déménagement en															
Mi juin	Janvier-mars															
Mi juillet	Avril-juin															
Mi octobre	Juin-juillet															
Mi nov	Sept- octobre															
Mi janvier	Nov-décembre															
<p align="center">Aide à l'installation des personnels de l'état (A.I.P)</p>	<p>L'A.I.P contribue à financer, dans le cas d'une location vide ou meublée, vos dépenses engagées au titre : - du premier mois de loyer (provision pour charges comprise), - des frais d'agence - du dépôt de garantie, - des frais de déménagement.</p>	<p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Revenu Fiscal de Référence N-2 inférieur ou égal à 24 818 € (un revenu au foyer) inférieur ou égal à 36 093 € (deux revenus au foyer) 	<p>Pour obtenir le dossier, se connecter au site : www.aip-fonctionpublique.fr</p> <p><u>Delais :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 mois entre la date de signature du bail, et la date de dépôt de la demande. - 24 mois entre la date d'affectation et la date de dépôt de la demande. <p>Montant maximum de l'A.I.P. : 500 €</p>	<p>aide AIP</p>												